

Procès-verbal

DIXIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Mercredi, le 8 décembre 2021 à 19 h Par visioconférence

PRÉSENCES:

M^{me} Marie-Hélène Felt Présidente (2023)

M. Arnaud Desbiens Trésorier coopté (2022)

M^{me} Mikchéla Saint-Louis Secrétaire (2023)

Mme Laura WilmotAdministratrice (2022)Mme Nadia Aubin-HorthAdministratrice (2022)M. Claude TurgeonAdministrateur (2023)

M. Bernard Drouin Administrateur coopté (2022)

M^{me} Carolle Dussault Administratrice cooptée (2022)

M^{me} Maude Mercier-Larouche Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

M. David Weiser Conseiller municipal, district du Plateau

ABSENCES:

M. Pierre Pelletier Président (2022) (démissionnaire)

M^{me} Anne Corriveau Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES:

M. Dave Gagnon-Pelletier Conseiller en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

M^{me} Jocelyne Séguin Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, XX personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

En remplacement de M. Pelletier qui a malheureusement donné sa démission à titre de président et administrateur et en l'absence d'un vice-président désigné, M. Arnaud Desbiens, trésorier, ouvre la réunion à 19 h.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 21-10-01

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2021

M. Sangaré et M^{me} Geneviève Riel-Roberge ont fait part de leur démission en novembre. Il faudrait l'indiquer en ajoutant « (démissionnaire) » à la suite de leurs noms dans le procès-verbal du 10 novembre.

RÉSOLUTION 21-10-02

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Laura Wilmot, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2021.

4 Fonctionnement du conseil de quartier

Le poste de président e est à combler de même qu'un poste coopté.

Présidence

À la suggestion de M. Drouin, M^{me} Felt accepte la présidence.

RÉSOLUTION 21-10-03

Concernant le poste de présidente du conseil de quartier de Saint-Louis

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner M^{me} Marie-Hélène Felt comme présidente du conseil d'administration.

M^{me} Felt souhaiterait que M. Desbiens agisse comme président d'assemblée lors des assemblées du conseil d'administration.

RÉSOLUTION 21-10-04

Concernant la présidence des assemblées du conseil de quartier de Saint-Louis

SUR PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt , DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner M. Arnaud Desbiens pour agir à titre de président d'assemblée lors des assemblées régulières du conseil d'administration et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

RÉSOLUTION 21-10-05

Concernant les signataires des effets bancaires du conseil de quartier de St-Louis

Considérant la démission de M. Pierre Pelletier à titre de président et administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis ;

Considérant la nomination de M^{me} Marie-Hélène Felt à titre de présidente du conseil d'administration à l'assemblée régulière du 8 décembre 2021 ;

Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont le président, le secrétaire ou le trésorier;

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Laura Wilmot, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M^{me} Marie-Hélène Felt, présidente, signataire des effets bancaires à compter du 9 décembre 2021. Le nom de M. Pierre Pelletier doit être retiré de la liste des signataires.

Cooptation

M^{me} Carolle Dussault se présente au poste coopté. Le formulaire de candidature qu'elle avait déposé à l'assemblée générale du 14 avril dernier ainsi que les appuis qu'elle avait reçus étant toujours valides, sa candidature est acceptée.

RÉSOLUTION 21-10-06

Concernant la nomination d'une administratrice cooptée au sein du conseil de quartier de Saint-Louis

Considérant qu'un poste d'administrateur coopté est vacant au sein du conseil d'administration ;

Considérant que la candidature de M^{me} Carolle Dussault à titre de membre coopté est conforme et valide ;

SUR PROPOSITION DE M. Claude Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis nomme M^{me} Carolle Dussault au poste d'administratrice cooptée au sein du conseil d'administration, son mandat commençant maintenant et se terminant en avril 2022.

RÉSOLUTION 21-10-07

Concernant des remerciements adressés au président sortant, M. Pierre Pelletier

Considérant que M. Pierre Pelletier a été administrateur du conseil de quartier de Saint-Louis pendant quatre ans dont une année à titre de secrétaire et trois années à titre de président ;

Considérant que M. Pelletier a remis sa démission à titre d'administrateur et de président du conseil de quartier le 12 novembre dernier pour des raisons personnelles ;

SUR PROPOSITION DE M. Claude Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la démission de M. Pelletier et de lui transmettre une lettre exprimant les plus sincères remerciements du conseil de quartier de Saint-Louis pour tout le travail accompli durant ses mandats.

RÉSOLUTION 21-10-08

Concernant une motion de remerciement pour les administrateurs sortants

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de remercier M^{me} Geneviève Riel-Roberge et M. Moussa Sangaré pour leur implication au sein du conseil de quartier de Saint-Louis au cours de la dernière année.

5 Période d'information des membres du conseil municipal

M. David Weiser, nouveau conseiller municipal du district du Plateau, se dit heureux d'être présent ce soir et s'excuse de son absence à la précédente assemblée. Il assure le conseil ainsi que les autres conseillers municipaux du quartier de sa collaboration.

M^{me} Maude Mercier-Larouche félicite la nouvelle présidente ainsi que la nouvelle administratrice cooptée du conseil de quartier. Elle salue l'engagement de M. Pelletier pour les années où il a été administrateur et président du conseil de quartier. Elle assure le conseil de son entière collaboration et demande son indulgence pour le temps qu'il faudra aux nouveaux conseillers pour prendre connaissance de tous les dossiers.

6 Première période de questions et commentaires du public

Parc Saint-Denys - Un ancien administrateur du conseil de quartier s'interroge quant au suivi apporté à la <u>résolution 21-08-05</u> concernant une demande à la Ville de Québec pour améliorer la sécurité routière à l'entrée ouest du parc Saint-Denys et sur la rue de la Picardie. Le citoyen fait un court résumé de la problématique pour le bénéfice des nouveaux conseillers qui en prennent bonne note. Le secteur se trouve dans le district de M. Weiser. La résolution comportait trois volets, soit contacter le conseil de quartier de la Cité-Universitaire puisque le parc se trouve dans ce quartier, autoriser M. Pelletier à faire cette démarche et finalement demander à la Ville, conjointement avec la Cité universitaire le cas échéant, qu'elle réaménage l'accès ouest du parc St-Denys, améliore la signalisation routière sur la rue de la Picardie (présence d'un parc, traverse d'enfants et sorties piétonnières en provenance des boisés), y ajoute un trottoir et réduise la vitesse à 30 km/h sur cette rue.

M. Gagnon-Pelletier rappelle que les deux premiers volets de la résolution ont été traités lors de l'assemblée du 10 novembre dernier. M. Pelletier a contacté le président du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, M. Trépanier, mais cela n'a pas éveillé de sensibilités particulières chez lui parce que l'accès au parc se fait du côté est plutôt que du côté ouest. Il estime que le sujet pourrait être abordé dans le contexte plus global du quartier militaire.

Secteur de Saint-Denys - M^{me} Felt mentionne que la Ville a donné suite le 1^{er} décembre à la <u>résolution 21-06-06</u> datant du 9 juin dernier concernant une demande d'aménagements physiques visant à ralentir la circulation dans le secteur de Saint-Denys. Les rues Montreuil et l'avenue Fournier étaient plus particulièrement visées. M. Gagnon-Pelletier fait lecture de la lettre qui fait plus de trois pages. Au regard des analyses qu'elle a effectuées, la Ville considère que de

tels aménagements ne sont pas requis.

Plusieurs membres se disent très déçus de cette réponse pour le moins prolixe et beaucoup trop générale pour le besoin spécifiquement énoncé. Ils souhaiteraient obtenir plus d'informations du Service du transport et de la mobilité intelligente sur les analyses effectuées et sur leur pertinence compte tenu que la nouvelle signalisation a été mise en place très récemment.

Un citoyen est également très déçu de cette réponse qui ne tient pas compte des besoins du secteur qui compte une cinquantaine d'enfants et pas moins de trois garderies. Plusieurs enfants du secteur et de Rochebelle empruntent la rue Montreuil ou l'avenue Fournier pour rejoindre le parc Saint-Denys. Plusieurs conducteurs respectent la limite de vitesse, mais plusieurs autres exagèrent, surtout lorsqu'ils empruntent cet axe routier pour éviter la route de l'Église. À l'invitation du conseil de quartier, des citoyens ont disposé une vingtaine d'affiches sur leurs propriétés l'été dernier pour sensibiliser les conducteurs au besoin de ralentir. En tant que représentant d'une trentaine de familles du secteur Saint-Denys, le citoyen souhaiterait que la Ville fasse davantage pour apaiser la circulation et il demande la collaboration des conseillers municipaux pour faire passer le message.

Boisé de Rochebelle - Une citoyenne salue les nouveaux conseillers municipaux et s'adresse plus particulièrement à M^{me} Mercier-Larouche. Elle s'est portée à la défense du boisé de Rochebelle il y a 9 ans et n'a pas cessé depuis tant le boisé est menacé par les développements qui l'environnent, les plus récents en vue étant les aménagements prévus sur les terrains de l'école de Rochebelle en prévision du tramway. En tant que responsable des Ami.es du boisé de Rochebelle (groupe Facebook), elle souhaiterait pouvoir communiquer avec M^{me} Mercier-Larouche pour discuter de ce sujet de vive voix, idéalement avant Noël. M^{me} Mercier-Larouche mentionne qu'elle lui a transmis un courriel aujourd'hui même pour préciser certaines choses et qu'elle la recontactera prochainement.

Maison des aînés – Après les félicitations d'usage, un citoyen mentionne qu'il se questionne sur le temps très court alloué aux citoyen.nes dans certains conseils de quartier. Il souhaiterait que les conseils restent ouverts et accordent aux citoyen.nes toute l'écoute possible. Le point qu'il veut aborder en particulier concerne la Maison des aînés. Il est membre du comité de voisinage, mais il avoue être très déçu parce qu'il y a un manque flagrant de transparence et de respect envers les citoyen.nes parce le projet se fait à vitesse grand V et que ce qui est réalisé ne correspond pas à ce qui a été présenté. Il souhaiterait que le conseil de quartier fasse preuve de vigilance. Actuellement un mur immense est en train d'être érigé directement au bord du trottoir, sur la rue de Valmont alors que cet aménagement n'a jamais été présenté aux citoyen.es et ne figure pas sur les maquettes originales. Le citoyen rapporte également que des arbres ont été coupés récemment alors qu'on avait promis de les conserver sur place.

M^{me} Mercier-Larouche remercie le citoyen de sa vigilance. Elle a accepté hier d'être membre du comité de voisinage de la Maison des aînés. Elle ne pourra pas être présente à la prochaine rencontre mais le sera dès janvier. Elle rappelle que le projet est géré par le gouvernement du Québec et non par la Ville et qu'il

faudrait peut-être interpeller M^{me} Joëlle Boutin, députée de la circonscription de Jean-Talon, pour obtenir réponse aux questions posées. M^{me} Mercier-Larouche ajoute qu'elle pourra regarder les points litigieux avec le citoyen lors de rencontre du comité de voisinage.

Le citoyen admet que la Ville n'a pas d'emprise sur certains aspects du projet mais que la réglementation municipale devrait s'appliquer comme pour toute autre construction commerciale ou résidentielle. Il voudrait savoir en particulier si le mur et la coupe des arbres se conforment à la réglementation ou s'ils ont fait l'objet de dérogations.

M. Gagnon-Pelletier indique qu'il n'a pas la réponse mais qu'il fera les vérifications nécessaires. Peu après la fin de l'assemblée, il apporte les précisions suivantes par courriel. Le projet est réalisé dans le cadre de la loi 66 adoptée en décembre 2020 qui permet l'accélération d'un certain nombre de projets d'infrastructures gouvernementales dont la Maisons des Ainés, en les soustrayant à la consultation et au permis normalement requis. Ainsi, le projet n'est pas soumis à la réglementation municipale : aucune autorisation, dérogation, consultation publique ou permis n'est donc requis, ni pour l'abattage des arbres, la démolition, la construction ou autre aménagement relié au projet. (Voir l'article de Radio-Canada à ce sujet).

En réponse aux commentaires formulés par le citoyen, M^{me} Felt rappelle qu'une deuxième période de questions et commentaires du public a récemment été ajoutée à l'ordre du jour des assemblées régulières du conseil de quartier pour donner aux citoyens le temps de s'exprimer. Elle mentionne par ailleurs qu'elle siège elle-même sur le comité de voisinage comme représentante du conseil de quartier et qu'elle est déçue et découragée parce qu'elle n'a pas l'impression que les citoyen.nes sont entendu.es. Finalement, elle signale qu'il faudrait désigner une autre personne sur le comité de voisinage en remplacement de M^{me} Riel-Roberge.

RÉSOLUTION 21-10-09

Concernant la désignation des représentant.es du conseil de quartier de Saint-Louis au comité de voisinage de la Maison des aînés

Considérant que M^{me} Marie-Hélène Felt et M^{me} Geneviève Riel-Roberge ont signifié leur intérêt à siéger sur le comité de voisinage de la Maison des Ainés lors de l'assemblée du 9 juin 2021 ;

Considérant que M^{me} Geneviève Riel-Roberge a démissionné en novembre de son poste d'administratrice au sein du conseil de quartier ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner M^{me} Mikchéla Saint-Louis comme représentante du conseil de quartier de Saint-Louis sur le comité de voisinage de la Maison des aînés en alternance avec M^{me} Marie-Hélène Felt.

7 Suivi des dossiers

> Table de concertation Arbres et boisés

M^{me} Felt a émis le souhait que les conseils de quartier se concertent et travaillent ensemble sur la conservation des arbres et boisés. M. Pelletier a déjà sondé les conseils de quartier de la Cité Universitaire, de Pointe Sainte-Foy et du Plateau. Elle-même a contacté le conseil de quartier de Sillery. Tous ont manifesté leur intérêt sauf le Plateau.

Les prochaines étapes sont à définir. M^{me} Aubin-Horth décrit le mode de fonctionnement de la Table de concertation Vélo tandis que M^{me} Dussault décrit celui plus informel de la Table des présidents et présidentes des conseils de quartier de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

M^{me} Felt souhaite poursuivre les démarches et recontacter les conseils de quartier. M^{me} Ginette Paquin se montre intéressée à collaborer.

Proposition projet de sécurité routière 2022

La demande de subvention pour le projet de sécurité routière a été déposée à la Ville à la date limite du 30 novembre. Comme l'année dernière, une réponse est attendue d'ici janvier ou février. Si le projet est accepté, il faudra réfléchir sur les modes de mise en oeuvre. M. Desbiens suggère de former dès maintenant un groupe de travail.

RÉSOLUTION 21-10-10

Concernant la formation d'un groupe de travail dans le cadre du projet de sécurité routière 2022

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de former un groupe de travail composé de M. Arnaud Desbiens, M. Claude Turgeon, M^{me} Laura Wilmot et de M^{me} Nadia Aubin-Horth pour la mise en œuvre du projet de sensibilisation à la sécurité routière 2022 du conseil de quartier de Saint-Louis.

8 Deuxième période de questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

9 Divers

- Correspondance
- Secrétariat

RÉSOLUTION 21-10-11

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 8 décembre 2021

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 8 décembre 2021

• Trésorerie

L'état de compte sera fourni à la prochaine assemblée.

- M. Desbiens a renouvelé la couverture d'assurance des bénévoles pour le conseil de quartier. Suite au changement apporté à la présidence, il mettra à jour le dossier du conseil de quartier au Registraire des entreprises.
- M. Gagnon-Pelletier suggère à M. Desbiens d'inscrire le conseil de quartier au paiement en ligne à la Ville de Québec afin que les paiements futurs soient directement versés au compte bancaire du conseil de quartier.

10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Desbiens lève l'assemblée à 20 h 15. La prochaine assemblée aura lieu le 12 janvier 2022.

M ^{me} Maríe-Hélène Felt	M ^{me} Míkchéla Saint-Louis
Présidente	Secrétaire